

MOTION : Les professeurs de philosophie de l'Académie de Nantes, réunis sur **la question de l'introduction d'un enseignement de philosophie en seconde et première** le mercredi 23 mars 2011 dans le cadre de la section régionale de l'APPEP, font savoir les éléments suivants.

1) Nous considérons en l'état **ne pouvoir que très difficilement répondre à la demande qui nous est faite d'élaborer des projets aussi nouveaux et complexes** (le texte de cadrage parle de la nécessité "d'un véritable projet, concerté et préparé en commun (...) élaboré par les professeurs qui en assurent ensemble la mise en œuvre"), sur des objets parfois très ambitieux, **dans le temps qui nous est imparti**. Initialement annoncé pour janvier par le Ministre, l'appel à projet n'a été publié au BO que le 3 mars, la rentrée pour notre zone a eu lieu le 14 mars et l'échéance est fixée à la fin du mois ! Cette précipitation nous semble tout simplement déraisonnable, et ce, même pour des projets modestes.

2) Nous déclarons regretter que cette mise en place se fasse en même temps qu'est annoncée une **dégradation des conditions de travail du professeur de philosophie en terminale** (augmentation du nombre des classes) **et des conditions dans lesquelles les élèves y abordent notre discipline dans son contenu propre** (perte des dédoublements pour les élèves de section technique et de la quatrième heure en S - avec dédoublement ou non - lorsqu'elle était mise en place).

Les interventions nouvelles - certes basées pour le moment sur le volontariat - risquent en outre de conduire à **un éclatement des tâches, de l'organisation du temps de travail, et même des finalités poursuivies par le professeur de philosophie**, ce qui nous semble contraire à la continuité et stabilité requises pour mener à bien l'enseignement exigeant qui est le nôtre dans les classes de terminale dont nous avons la charge

Tout laisse ainsi à penser qu'il s'agit donc là surtout d'un **redéploiement de moyens et d'une invitation à une transformation partielle du professeur de philosophie en multi-intervenant**.

3) **Nous nous interrogeons, enfin, sur les modalités qui nous sont proposées par la circulaire de cadrage.**

- Elle est d'une part en décalage sur plusieurs points par rapport à l'annonce du Ministre.

1) Elle ne reprend pas l'idée de "l'option de philosophie en lycée professionnel" qui sous sa forme doublement volontaire (professeur et élève) pouvait sembler intéressante.

2) Elle ne parle plus d'un "enseignement de préparation à la philosophie en première littéraire" qui est l'idée qui correspond le mieux aux pratiques actuelles mises en place par les collègues dans les 250 lycées dont parle le Ministre. Si ces dernières peuvent sans doute parfois être discutées, et que l'APPEP n'a jamais souhaité une quelconque "introduction à la philosophie" en première, il n'en reste pas moins qu'elles sont paradoxalement menacées dans leurs modalités et financements par le nouveau dispositif dans lequel elles ne sont que rarement solubles !

3) Il n'est plus non plus question d'intervention en ECJS.

- Elle nous oriente par contre vers certaines formes qui nous semblent difficilement compatibles avec ce que pourrait être un réel apport de la démarche philosophique pour les élèves, faute d'ailleurs qu'ils puissent l'appréhender.

→ Les enseignements d'exploration en seconde n'ont pour ainsi dire d'enseignement que le nom. Le texte officiel parle d'un enseignement "En rupture avec les formes plus traditionnelles de l'enseignement en classe de seconde", pour privilégier l'exploration, la visite guidée, la recherche documentaire et finalement des productions de type "dossiers", "exposés", qui mettent pratiquement hors jeu la possibilité d'un cours, fût-il bref.

→ L'accompagnement personnalisé est encore plus exclusif dans sa forme : les textes ne parlent plus que d'activités "distinct(es) du face-à-face disciplinaire" qui sont les suivantes : "le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation". Nous ne pouvons en seconde ou première

soutenir ou approfondir quoi que ce soit avec des élèves qui n'ont pas encore eu de cours de philosophie et nous sommes généralement incompetents dans les autres domaines. D'autre part, là encore, il n'est pas question de cours (sans même parler de la forme magistrale), mais de travaux pluridisciplinaires menés par des élèves qui n'ont encore aucune notion de notre discipline et peu des autres. Enfin, le texte officiel sur l'accompagnement personnalisé se distingue surtout par son "pédagogisme" jargonnant. La deuxième modalité qui nous est proposée nous semble ainsi pratiquement contradictoire avec le cadre proposé (en particulier en seconde et première).

→ Notre contribution en tant que professeur de philosophie aux TPE de première (troisième modalité qui n'était pas évoquée dans le discours du Ministre) ne peut qu'être fort modeste. C'est une forme qui là encore exclut l'idée d'un enseignement sur la base de quelque cours que ce soit.

- **Reste alors ce qui est présenté à juste titre par la circulaire de cadrage comme modalité prioritaire : les « interventions ciblées d'un professeur de philosophie dans les cours d'autres disciplines ou enseignements ».**

S'appuyer sur les objets enseignés dans les autres disciplines nous semble en effet être une démarche intéressante, et la forme propre à un cours – bien que très ponctuel – est ici respectée. Toutefois, même en imaginant une hypothèse moyenne pour pouvoir faire quelque chose de sérieux, quel professeur tenu par son programme accordera ainsi une intervention d'environ 6 heures (jusqu'à 12h) à un collègue de philosophie sur un sujet donné ? Pourrions-nous nous-mêmes accorder en S (ou même en L) un tel volume horaire à un collègue d'une autre discipline ? S'agit-il, enfin, de mettre en place un projet pour qu'à la rentrée scolaire on se rende compte d'une incompatibilité d'emploi du temps rendant impossible sa réalisation ?

Nous avons ainsi le sentiment qu'il s'agit, finalement, d'un dispositif qui dans son apparente richesse et diversité, cache **de multiples difficultés, tant au niveau des principes** (risque d'une disparition des projets qui jusqu'ici était conduits par les collègues, modalités d'intervention souvent incompatibles avec l'enseignement de la philosophie annoncé, interdisciplinarité qui précède les disciplines et les émiette...) **que des modalités de mise en œuvre** (difficultés possibles pour se voir accorder les heures suffisantes par les collègues et pour trouver des créneaux horaires compatibles, délai beaucoup trop court pour la mise en place des projets).

Nous n'ignorons pas non plus les **éventuels problèmes statutaires que peuvent poser ces formes nouvelles d'intervention**, en particulier dès lors que l'enseignement se fait en binôme devant une classe : rémunération, calcul du service, statut de professeur de première chaire fondé sur le fait que nous n'enseignons qu'en terminale et post-bac, modalités des inspections des nouveaux enseignements non disciplinaires...

C'est pourquoi nous restons très réservés quant à la mise en place de ce projet et à ses réelles chances de succès pour ce qui est de ses intentions déclarées. En tout état de cause, **nous appelons tous les professeurs de philosophie à résister à toute pression des chefs d'établissement qui voudraient leur imposer ces « interventions »** pour combler le déficit en horaires de cours mais aussi en postes de professeurs statutaires d'enseignement de la philosophie en classe de terminale, comme y entraîne effectivement la réforme Chatel des lycées et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

La section régionale de l'Académie de Nantes de l'APPEP